Pest Management Regulatory Agency
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

Regulatory Note

REG2001-01

Electronic Forms

Over the last several years, the Pest Management Regulatory Agency (PMRA) has been working to improve the efficiency of the submission registration process. We have been discussing various ways to achieve this through the Economic Management Advisory Committee (EMAC), the Canadian Manufacturers of Chemical Specialties Association (CMCS) and the Crop Protection Institute (CPI).

As the result of these discussions, it was identified that the forms process could be made more efficient if these were available electronically. This Regulatory Note outlines ways to manage the transition from paper to electronic forms. It also outlines the choices that registrants have. While the PMRA will continue to accept paper forms, we encourage registrants to move away from paper forms as quickly as possible so that we may all increase our efficiency.

(publié aussi en français)

January 25, 2001

This document is published by the Submission Management and Information Division, Pest Management Regulatory Agency. For further information, please contact:

Publications Coordinator
Pest Management Regulatory Agency
Health Canada
2720 Riverside Drive
A.L. 6602A
Ottawa, Ontario
K1A 0K9

Internet: **pmra_publications@hc-sc.gc.ca**
www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/
Information Service:
1-800-267-6315 or (613) 736-3799
Facsimile: **(613) 736-3798**

1.0 Background

There is recognition that one approach to improving efficiency involves the increased use of computers. Over the last four years, we have held four joint industry–agency information sessions on electronic capability. Together, industry and agency participants have discussed a vision for the future, the issues and possible barriers to achieving this, and how can we move forward. These sessions have been very valuable. They provided good insight into what it will take to be ready for electronic capability and have resulted in several joint industry–agency pilots.

As a result of these discussions, it was identified that the forms process could be made more efficient if electronic tools were used. Traditionally, forms were carbon-copy and paper based. They required the use of a typewriter. In 1998, the PMRA provided a "Fill and Print" mechanism to facilitate the use of the Specification, Application and Fee forms. This mechanism avoided the use of a typewriter and has been successfully used since its introduction.

As a result, the paper forms, which we will continue to accept for a period of time, have changed too. We recognize that it may take some time for everyone to be ready for this new way of filling in forms. We expect a period of transition. This note outlines ways to manage this transition. It also outlines the choices that registrants have. We encourage registrants to move away from paper forms as quickly as possible so that we all may increase our efficiency. Our intention is to make the best use of current Internet technology and to incorporate the federal government's comprehensive Government On-line initiative.

2.0 List of forms that are subject to this directive

Newly redesigned forms

PMRA/ARLA 6003	Statement of Control Product Specifications Form
PMRA/ARLA 6004	Application for Acceptance in the Pesticide Own-Use Import Program
PMRA/ARLA 6005	Application for New or Amended Registration
PMRA/ARLA 6006	Application for Research Permit
PMRA/ARLA 6008	Notification of Pesticide Research
PMRA/ARLA 6011	Application Fee Form
PMRA/ARLA 6109	Pesticide Own-Use Import Form/Permit
PMRA/ARLA 6110	Proposal for an URMULE Form

Forms that have remained the same

PMRA/ARLA 6000 Application for Registration Renewal
PMRA/ARLA 6012 Application for Registration of Private Label Product

3.0 Target date for using the new forms (as identified above)

The new forms must be used no later than August 1, 2001, when submitting a package for a new or amended application to the PMRA for regulatory review. Old versions will not be accepted.

4.0 Date of availability of the electronic forms

Effective immediately, all these forms are available electronically and can be used by registrants, applicants and agents.

5.0 Options for obtaining the forms and instructions for use

Applicants can complete and submit the forms in paper or electronic format. However, as part of its plan to improve efficiency, we are encouraging the use of the electronic format whenever possible.

6.0 Paper format

You may continue to use the paper forms that are currently in circulation. However, you are encouraged to use the new forms as soon as possible. These are available from the PMRA on request. To obtain paper copies and instructions for use, please contact the Pest Management Information Service at 1-800-267-6315. If you are calling from outside Canada, please dial +613-736-3799.

7.0 Electronic formats and their requirements

Electronic forms are available by two options. Please note that these electronic forms include those that are newly redesigned.

7.1 PMRA Internet site

The forms and detailed instructions on their use and software requirements are available from the PMRA Web site, **www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla**. The site also provides up-to-date access to all PMRA regulatory information.

The forms obtained from the PMRA Internet site may be used in two ways depending on the software available to you.

7.1.1 Electronic Fill and Print

These Internet e-forms may be used as an electronic fill and print form. They may be downloaded to your computer, filled in on your computer, printed off, signed and submitted to the PMRA in the normal manner.

To use the electronic fill and print format, you will require:

- a computer (PC: 486 processor or more / Mac: G3 and up with OS 8.6 or more);
- a printer;
- Internet access to the PMRA Web site;
- an Internet browser, such as Netscape or Microsoft Explorer; and
- Adobe Acrobat Reader software. This software is available free of charge from Adobe and may be downloaded from the company's Web site, **www.adobe.com**, or from the PMRA Internet site at **www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/**.

NOTE: If you send the electronic fill and print forms as an e-mail attachment, or by fax, you must understand that these are not secure methods of delivery. The PMRA assumes no responsibility for incidents resulting from these methods of submitting data.

7.1.2 On-line fill and submit

Alternatively, on request, the PMRA will provide applicants a secure password which will give access to the Internet e-forms. The advantage is that the e-forms may be accessed from the PMRA Internet site via the secure password, filled in, and submitted on-line through a secure connection. This secure mechanism also provides for a legally accepted electronic signature.

To use the on-line fill and submit format, you will require:

- a computer (PC: 486 processor or more / Mac: G3 and up with OS 8.6 or more);
- Internet access to the PMRA Web site;
- an Internet browser, such as Netscape or Microsoft Explorer;
- a PMRA issued password; and
- the Adobe Acrobat 4.0 or higher software. This software must be purchased from Adobe.

To obtain the secure password, phone or fax the PMRA Information Service at the number listed on the first page of this Regulatory Note or e-mail them at **PMRA_INFOSERV@hc-sc.gc.ca.**

7.1.3 Security and electronic signature

The PMRA has established an Internet-based system to protect the security of all electronic transactions and a legally accepted electronic signature process.

7.2 Special Request

For those applicants who wish to use the e-form process, but do not have Internet connectivity, the PMRA will provide the e-forms and the Adobe Acrobat Reader software on a CD-ROM. This service will be provided until August 1, 2001 only.

Applicants will be able to use the electronic fill and print format as described in Section 7.1.1 above. You will be able to download, fill in the form on your computer, print it off, sign it and submit it to the PMRA in the normal manner.

To use this special request package, you will require:

- a computer (PC: 486 processor or more / Mac: G3 and up with OS 8.6 or more);
- a CD-ROM reader;
- a printer; and
- the CD-ROM containing the e-forms and Adobe Acrobat Reader software that is provided by the PMRA.

The e-form process is an option, and not a requirement at this time. Pilot testing of the e-form format show significant benefits for both the PMRA and the pesticide industry, saving time and reducing paperwork. They are designed to facilitate the submissions process and make the best use of current Internet technology and incorporate the federal government's comprehensive Government On-line initiative.

For more information on the PMRA's electronic submission requirements and the forms process, please contact the Pest Management Information Service at 1-800-267-6315. If you are calling from outside Canada, please dial +613-736-3799.

Pest Management Regulatory Agency
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

Note réglementaire

REG2001-01

Formules électroniques

Il y a maintenant plusieurs années que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) s'applique à améliorer l'efficacité de ses services dans le cadre de l'examen des demandes d'homologation. Au fil des ans, nous avons examiné des approches dans différentes plates-formes, comme le Comité consultatif de gestion économique (CCGE), l'Association canadienne des manufacturiers de spécialités chimiques (ACMSC) et le sous-comité de l'Institut canadien pour la protection des cultures (ICPC) sur les demandes d'homologation électroniques.

Pour donner suite à ces échanges, il a été établi que le processus fondé sur les formules pouvait être amélioré en passant à des outils électroniques. Cette note présente les mécanismes qui nous permettront de gérer cette transition. Elle donne aussi un aperçu du choix offert aux demandeurs d'homologation. Nous continuerons d'accepter les formulaires sur support papier mais nous encourageons les demandeurs d'homologation à délaisser le support papier le plus rapidement possible, de manière à ce que nous accroissions collectivement notre efficacité.

(also available in English)

Le 25 janvier 2001

Ce document est publié par la Division de la gestion des demandes d'homologation et de l'information, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Coordonnatrice des publications
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Santé Canada
I.A. 6602A
2720, promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

Internet : pmra_publications@hc-sc.gc.ca
www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou (613) 736-3799
Télécopieur : (613) 736-3798

1.0 Contexte

Il est admis que l'usage accru de l'informatique constitue l'une des avenues conduisant à des gains d'efficacité. Au cours des quatre dernières années, nous avons tenu quatre séances d'information industrie-agence sur les communications électroniques. De concert, des participants de l'industrie et de l'Agence ont étudié une vision de l'avenir et discuté des enjeux et des obstacles possibles, ainsi que de la façon de progresser dans ce sens. Ces séances ont été d'un grand concours. Elles ont indiqué clairement ce qu'il faudra pour pouvoir passer au mode électronique de communication, et elles sont à l'origine de plusieurs projets pilotes industrie-agence.

Pour donner suite à ces échanges, il a été établi que le processus fondé sur les formules pouvait être amélioré en passant à des outils électroniques. La forme classique se résumait aux imprimés sur support papier et aux copies au papier carbone. Il fallait l'utilisation de la machine à écrire. En 1998, l'ARLA a créé un mécanisme basé sur des formules électroniques à remplir et à imprimer. Cela a simplifié l'emploi des formules de spécifications du produit, de demande d'homologation et des frais de demande d'homologation. Ce mécanisme a permis de supprimer l'emploi de la machine à écrire, et il a très bien fonctionné depuis sa mise en place.

Par conséquent, les formules imprimées, que nous continuerons d'accepter pour quelque temps encore, ont été modifiées. Nous reconnaissons qu'il peut falloir un certain temps avant que tout le monde soit prêt à employer cette nouvelle façon de remplir les formules. Nous nous attendons à ce qu'il y ait une période de transition. Cette note présente les mécanismes qui nous permettront de gérer cette transition. Elle donne aussi un aperçu du choix offert aux demandeurs d'homologation. Nous encourageons les demandeurs d'homologation à délaisser le support papier le plus rapidement possible, de manière à ce que nous accroissions collectivement notre efficacité. Nous comptons tirer le meilleur parti possible de la technologie Internet courante et d'incorporer l'initiative Gouvernement en direct.

2.0 Liste des formules faisant l'objet de cette directive

Formules remaniées

PMRA/ARLA 6003	Formule de déclaration des spécifications du produit
PMRA/ARLA 6004	Demande d'acceptation dans le cadre du Programme d'importation de pesticides pour usage personnel
PMRA/ARLA 6005	Formule de demande d'homologation ou modification d'homologation
PMRA/ARLA 6006	Demande de permis de recherche
PMRA/ARLA 6008	Avis de recherche sur un pesticide
PMRA/ARLA 6011	Formule des frais des demandes
PMRA/ARLA 6109	Formule/Permis pour l'importation de pesticides pour usage personnel
PMRA/ARLA 6110	Projet de formule PEPUDU

Formules non remaniées

PMRA/ARLA 6000	Formule de renouvellement de l'homologation
PMRA/ARLA 6012	Formule de demande d'homologation d'un produit sous étiquette privée

3.0 Date-cible pour l'emploi des nouvelles formules (ci-devant)

Il faudra être passé aux nouvelles formules au plus tard le 1er août 2001 lorsqu'on présentera un ensemble de documents accompagnant une demande d'homologation ou de modification d'homologation à l'ARLA, aux fins d'un examen réglementaire. Les versions antérieures ne seront plus acceptées.

4.0 Date de disponibilité des formules sur support électronique

Ces formules sont déjà disponibles sur support électronique; les titulaires, les demandeurs et les agents peuvent les utiliser.

5.0 Options concernant l'obtention des formules et instructions pour les remplir

Les demandeurs peuvent remplir les formules et les présenter sur support papier ou électronique. Cependant, dans le cadre de son plan pour hausser le rendement, l'Agence encourage l'emploi du format électronique dans la plus grande mesure possible.

6.0 Support papier

Vous pouvez continuer d'utiliser les formules imprimées qui sont en circulation. Cependant, nous vous encourageons à passer aux nouvelles formules le plus tôt possible. Vous pouvez vous les procurer sur demande à l'ARLA. Pour obtenir des exemplaires sur support papier et les instructions pour les remplir, veuillez vous adresser au Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire, au 1-800-267-6315. Si l'appel provient de l'extérieur du Canada, faire le +613-736-3799.

7.0 Support électronique et exigences

Il existe deux options. À noter que ces deux options incluent les nouvelles formules.

7.1 Site Internet de l'ARLA

Les formules et les instructions détaillées pour les remplir, ainsi que les exigences logicielles sont également disponibles sur le site Web de l'ARLA, www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla. Ce site donne aussi accès à toute l'information à jour à caractère réglementaire de l'ARLA.

Il existe deux façons d'utiliser les formules qu'on peut se procurer sur ce site, selon le logiciel auquel on a accès.

7.1.1 Formules électroniques à remplir et à imprimer

Ces formules électroniques disponibles sur Internet peuvent servir de formules électroniques à remplir et à imprimer. On peut les télécharger dans son ordinateur, les remplir, les imprimer, les signer et les présenter à l'ARLA suivant la voie habituelle.

Pour pouvoir procéder de cette façon, il faut :

- un ordinateur (PC : processeur 486 ou plus récent/Mac : G3 et plus récent, OS 8.6 et plus récent);
- une imprimante;
- un accès Internet au site Web de l'ARLA;
- un fureteur Internet, comme Netscape ou Explorer de Microsoft;
- le logiciel Acrobat Reader d'Adobe. Ce logiciel est fourni gratuitement. On peut le télécharger à partir du site Web de la compagnie, www.adobe.com. ou à partir du site de l'ARLA, www.hc-sc.gc.ca/pmra/arla.

NOTA : L'envoi du formulaire électronique à remplir et à imprimer en pièce jointe à un courriel ou par télécopieur n'est pas une façon sûre de transmettre des données. Par conséquent, l'ARLA ne sera pas responsable des incidents pouvant découler de cette méthode de transmission.

7.1.2 Formules électroniques à remplir et à imprimer en ligne

Comme solution de rechange, l'ARLA fournira, sur demande, un mot de passe sûr donnant accès aux formules électroniques sur Internet. L'avantage repose dans le fait qu'on peut se procurer les formules électroniques sur le site Internet de l'ARLA grâce à un mot de passe sûr, qu'on peut les remplir et les présenter en ligne, au moyen d'un lien protégé. Ce mécanisme sûr prévoit aussi une signature électronique ayant valeur juridique.

Pour utiliser le système des formules électroniques à remplir et à imprimer en ligne, il faut :

- un ordinateur (PC : processeur 486 ou plus récent/Mac : G3 et plus récent, OS 8.6 et plus récent);
- un accès Internet au site Web de l'ARLA;
- un fureteur Internet, comme Netscape ou Explorer de Microsoft;
- un mot de passe transmis par l'ARLA;
- le logiciel Acrobat 4.0 d'Adobe ou une version plus récente. Se procurer ce logiciel auprès d'Adobe.

Pour obtenir un mot de passe sûr, communiquer par téléphone ou par télécopieur avec le Service de renseignements de la lutte antiparasitaire aux numéros qui figurent sur la première page de la présente note, ou encore par courriel à l'adresse PMRA_INFOSERV@hc-sc.gc.ca

7.1.3 Sécurité et signature électronique

L'ARLA a mis sur pied un système basé sur Internet pour protéger toutes les transactions électroniques ainsi qu'un processus de signature électronique ayant valeur juridique.

7.2 Demandes spéciales

Pour les demandeurs souhaitant faire usage du processus des formules électroniques, mais n'ayant pas de lien Internet, l'ARLA fournira les formules électroniques et le logiciel Acrobat Reader d'Adobe sur CD-ROM. Ce service sera offert jusqu'au 1er août 2001 seulement.

Les demandeurs pourront utiliser le système des formules électroniques à remplir et à imprimer tel que décrit à la section 7.1.1 du document. Ils pourront récupérer les formules dans leur ordinateur, les remplir, les imprimer, les signer et les présenter à l'ARLA suivant la voie habituelle.

Pour pouvoir utiliser cette trousse, il faut :

- un ordinateur (PC : processeur 486 ou plus récent/Mac : G3 et plus récent, OS 8.6 et plus récent);
- un lecteur de CD-ROM;
- une imprimante;
- le CD-ROM contenant les formules électroniques et le logiciel Acrobat Reader d'Adobe fourni par l'ARLA.

Le système des formules électroniques est une option, il n'est pas encore obligatoire. Les essais pilotes sur l'utilisation des formules électroniques montrent qu'il y a d'importants bénéfices à en tirer, tant pour l'ARLA que pour l'industrie des pesticides, qui se mesurent en gains de temps et une diminution de la paperasse. Le but est de simplifier le processus de présentation et de traitement des demandes d'homologation ainsi que de tirer le meilleur profit possible de la technologie courante d'Internet et d'incorporer l'initiative Gouvernement en direct.

Pour d'autres renseignements sur les exigences relatives au système de présentation électronique des demandes d'homologation de l'ARLA ainsi que sur le système des formules électroniques, veuillez vous adresser au Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire, au 1-800-267-6315. Si l'appel provient de l'extérieur du Canada, faire le +613-736-3799.